

Séance ordinaire du 14 mai 2024 Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°14052024D09

Objet : cimetière - Hommage à MM. Henri et Emile Viboud -entretien de leurs sépultures

Date de la convocation et de l'affichage: 7 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 29

Pour: 29 Contre: 0 Abstention: 0

Le 14 mai 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

		Absents	Absents	Nom du mandataire le
Nom complet	Présents	représentés	excusés	cas échéant
Franck VILLAND	Х			
Jean-Jacques BAZIN	Х			
Caroline LEVANNIER	Х			
Jacques VELTRI	Х			
Martine BANNAY-CODET	Х			
Serge GUILLEMAT		Х		Christine CARREL
Evelyne FOURNIER		X		Patrick CHAPUIS
Patrick CHAPUIS	X			
Aly DIARRA			X	
Daniel GALLET	Х			
Gilbert LOYET	Х			
Annie BERARD	Х			
Jean-Marie GUILLOT	Х			
Chantal GIRAUD	Х			
Christine CARREL	Х			
Roger BILLARD	Х			
Régine DUCRET		Х		Chantal GIRAUD
André VIBOUD	Х			
Lionel CORDEL			Х	
Fabien CHAMPONNOIS	Х			
Séverine DEBERNARDI		Х		Jean-Jacques BAZIN

Accusé de réception en préfecture 073-200083681-20240514-14052024D09-DE Date de réception préfecture : 17/05/2024

	_ ,	Absents	Absents	Nom du mandataire le
Nom complet	Présents	représentés	excusés	cas échéant
Sarah HENICKE	X			
Mylène AVILA	X			
Jean-Luc PLAGNOL	Х			
Daniel LABORET	Х			
Francine BORDON	Х			
Ghislain GARLATTI	Х			
Elodie DA SILVA	X			
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI

Secrétaire de séance : Sarah HENICKE

Rapporteur: Franck VILLAND, Maire

Exposé des motifs :

Il est rappelé aux membres du conseil que la commune de Porte-de-Savoie est légataire universel de MM. Henri et Emile VIBOUD.

A ce titre, il est proposé au Conseil de prendre une délibération de principe afin d'engager la collectivité à honorer la mémoire des frères VIBOUD, notamment en s'acquittant perpétuellement de l'entretien et du fleurissement de leurs sépultures, situées dans le cimetière de Francin.

Vu les articles L2223-1 à L2223-18-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement des cimetières de Porte-de-Savoie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de prendre à sa charge perpétuellement l'entretien et le fleurissement des sépultures de MM. Henri et Emile VIBOUD dont la commune est légataire universel.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 14 mai 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Le Maire, Franck VILLAND

Délibération du conseil municipal du 14 mai 2024 n°14052024D09

La secrétaire de séance, Sarah HENICRE

Accusé de réception en préfecture 073-200083681-20240514-14052024D09-DE Date de réception préfecture : 17/05/2024

Délibération du conseil municipal du 14 mai 2024 n°14052024D09

